

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2009

OBJET

de la Délibération

TRAVAUX DE RENOVATION DU PONT NEUF

REALISATION D'UN EMPRUNT

Date de convocation du Conseil Municipal

19 mai 2009

Date d'affichage : 19 mai 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER
Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

Mme OLIVIERO à M. JARNO

Mme LE DOARE à Mme GREZE

M. DERRIEN à Mme LE STRAT

TRAVAUX DE RENOVATION DU PONT NEUF

REALISATION D'UN EMPRUNT

Rapport de Daniel LE COUVIOUR

Le Conseil Municipal de la Commune de Pontivy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour financer les travaux de rénovation du Pont Neuf, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

Considérant que la Commune recherche un degré élevé de souplesse dans la gestion de ses prêts afin d'optimiser les gains possibles sur sa dette et sa trésorerie,

Considérant que l'offre conjointe du Crédit Agricole et de la BFT permet d'opter en permanence, pendant toute la durée de vie du prêt, entre taux fixe et taux variable, d'ajuster le capital emprunté à la trésorerie réellement disponible, de choisir son tableau d'amortissement et les dates de paiement de l'annuité et pouvoir bénéficier de l'option "Iéna Optimum" (aide à la gestion du taux d'intérêt).

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 14 mai 2009

Vu l'exposé de son rapporteur M. LE COUVIOUR

Après en avoir délibéré,

DECIDE de contracter un Prêt Iéna Modulable (Prêt à Capital et Taux Modulables) de € 1.500.000 avec l'option "Iéna Optimum", pour financer les investissements prévus au budget, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Morbihan et de la Banque de Financement et de Trésorerie, filiale du Groupe Crédit Agricole, qui en sera le gestionnaire.

La durée totale du prêt ne pourra excéder 20 ans (phase de mobilisation comprise).

Le remboursement trimestriel du prêt s'effectuera par amortissement adapté du capital.

Le prêt sera imputé au budget au compte 16 "emprunts" et sera inscrit obligatoirement dans le compte 16 de la commune le 31 décembre de chaque année.

La Commune de Pontivy pourra rembourser temporairement tout ou partie du prêt. Les mouvements seront comptabilisés dans les comptes financiers de la Classe 5 ; l'utilisation du prêt fera l'objet d'une information périodique.

Un remboursement anticipé définitif du prêt est possible à chaque échéance trimestrielle du prêt sous réserve d'un préavis de trois mois, moyennant le paiement d'une indemnité.

Les intérêts seront payés conjointement avec l'amortissement de capital :

- soit à TIBEUR préfixé 3 mois majoré de la marge de 0,96 %

- soit à TAUX FIXE (Taux d'Echange d'Intérêt majoré de la marge de 0,96 %)
- soit à Taux Annuel Préfixé majoré de la marge de 0,96 %
- soit sur TIBEUR 3 mois Post-déterminé majoré d'une marge fixée au moment du choix de l'indice
- soit sur la base d'un Taux fixe minoré à seuil désactivant sur le TIBEUR Post-Déterminé ou Préfixé

La Commune de Pontivy a opté pour un taux fixe de 4,55 % sur la totalité du prêt à compter du 1^{er} juillet 2009 jusqu'à l'échéance finale du prêt si aucun changement de taux n'intervient d'ici cette date.

Une commission de crédit de 500 €, payable en une seule fois, sera déduite du premier montant mis à disposition.

Compte tenu des caractéristiques du prêt et de sa mise en place, le TEG (Taux Effectif Global) indicatif ne pourra être calculé qu'à la date de mise en place de la Convention de Prêt.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la Convention de Prêt Iéna Modulable (Prêt à Capital et Taux Modulables) de € 1.500.000 avec l'option "Iéna Optimum", avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Morbihan et la Banque de Financement et de Trésorerie.

AUTORISE le Maire à négocier les conditions générales de la Convention de Prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la Convention pour le bon fonctionnement du prêt.

Nous vous proposons :

- d'autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 26 mai 2009

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**